



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2011
Français
Original : anglais

Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Gabon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant les déclarations de son président sur la situation en République centrafricaine, notamment les déclarations S/PRST/2010/29, S/PRST/2010/26, S/PRST/2009/35, S/PRST/2009/13 et S/PRST/2009/5,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la République centrafricaine, et *rappelant* l'importance des principes de bon voisinage et de coopération régionale,

Se félicitant des efforts déployés en faveur de la réconciliation nationale en République centrafricaine sur la base de l'Accord de paix global de Libreville (2008), *invitant* ses signataires à continuer d'en respecter les termes et *exhortant* tous les autres groupes armés à le signer sans tarder,

Prenant note du rôle important joué par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) au titre de l'appui aux efforts de médiation du Gouvernement centrafricain et du Médiateur national,

Saluant les efforts faits par les autorités de la République centrafricaine, la Commission électorale indépendante et toutes les forces vives centrafricaines pour que les élections présidentielle et législatives de 2011 se déroulent dans le calme, et *se félicitant* de la création par le Gouvernement centrafricain, le 14 juillet 2011, d'un Comité de transition chargé des élections,

Notant avec préoccupation que l'absence quasi totale d'opposition politique au sein des institutions démocratiques de la République centrafricaine peut constituer un sérieux obstacle à la réconciliation nationale et à l'édification de la nation,

Prenant note avec satisfaction de l'intention du Gouvernement centrafricain d'œuvrer en faveur d'une démarche politique inclusive pour la réforme du code électoral et l'établissement d'un organe électoral permanent, et *se félicitant* à cet égard de l'organisation par le Gouvernement, du 28 au 30 novembre 2011 et avec le soutien du BINUCA, d'un atelier sur la réforme électorale, qui a réuni l'ensemble des parties prenantes du pays,

Se déclarant vivement préoccupé par la précarité de la sécurité en République centrafricaine du fait du maintien de la présence et de la poursuite des activités de



groupes armés nationaux ou étrangers, dont l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) et le Front populaire pour le redressement (FPR), qui menacent la paix et la sécurité dans le pays et la sous-région,

Inquiet du manque d'autorité de l'État qui a laissé s'installer un grave vide sécuritaire dans nombre de régions de la République centrafricaine en dehors de la capitale,

Se félicitant de l'accord de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement et la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) ainsi que de l'accord de cessez-le-feu signé entre la CPJP et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) sous les auspices du Gouvernement et du Médiateur national et avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine (MICOPAX) et du Gouvernement tchadien,

Saluant l'initiative de coopération régionale lancée par l'Union africaine pour éliminer l'ARS, la nomination en novembre d'un Envoyé spécial sur l'ARS, et les efforts qu'elle déploie pour mettre en place une force d'intervention régionale, un centre d'opérations conjoint et un mécanisme de coordination conjoint,

Rappelant ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) sur les femmes, la paix et la sécurité et ses résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) sur les enfants en période de conflit armé, et *rappelant également* les conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, notamment pour ce qui est de l'adoption de plans d'action en vue de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les groupes armés, y compris par les milices d'autodéfense, et *rappelant en outre* ses résolutions 1265 (1999), 1296 (2000), 1325 (2000), 1612 (2005), 1674 (2006), 1738 (2006), 1820 (2008), 1882 (2009), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur la protection des civils dans les conflits armés,

Prenant note avec une vive inquiétude des informations faisant état de violations persistantes des droits de l'homme, en particulier de cas d'exécutions extrajudiciaires et d'entraves aux libertés publiques,

Conscient de l'importance du dialogue entamé entre le Gouvernement centrafricain et le Fonds monétaire international sur l'évolution de la situation économique et financière en République centrafricaine,

Se félicitant de l'action que la Commission de consolidation de la paix continue de mener en République centrafricaine ainsi que de la récente visite d'une délégation de la formation République centrafricaine de la Commission, et *prenant note* de la contribution du Fonds pour la consolidation de la paix à la consolidation de la paix en République centrafricaine,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2011/739),

1. *Décide* de proroger jusqu'au 31 janvier 2013 le mandat du BINUCA, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/739);

2. *Souligne* l'importance d'un bureau pleinement intégré assurant la coordination efficace des stratégies et programmes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en République centrafricaine, et *insiste* sur le rôle du

Représentant spécial du Secrétaire général s'agissant d'assurer la coordination de l'équipe de pays;

3. *Se réjouit* à la perspective de voir le Gouvernement aller de l'avant dans la création d'un organe électoral permanent et indépendant chargé d'organiser les prochaines élections et la révision du code électoral, en tenant compte des enseignements tirés des élections tenues plus tôt dans l'année, et *demande* au Gouvernement d'organiser des élections municipales dans les meilleurs délais;

4. *Engage* le Gouvernement à poursuivre ses consultations avec l'opposition de manière consensuelle et inclusive, notamment sur la réforme électorale;

5. *Prie instamment* le Gouvernement centrafricain de garantir le respect de la liberté d'expression et de réunion, y compris pour les partis d'opposition, ainsi que de l'état de droit, lesquels sont indispensables à la démocratie; et *exhorte* les partis d'opposition et le Gouvernement à ouvrir un dialogue constructif pour créer un environnement propice à l'égalité des chances à la veille du prochain cycle électoral;

6. *Engage* le Gouvernement centrafricain et tous les groupes armés à continuer de soutenir la réconciliation nationale en respectant strictement les recommandations du dialogue politique inclusif qui a pris fin en 2008, et *demande* à tous les groupes armés de coopérer avec le Gouvernement dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration;

7. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis par la République centrafricaine en matière de désarmement et de démobilisation des ex-combattants dans le nord-ouest, à la suite du lancement par le Président Bozizé, le 25 juin 2011, des activités liées à cette question, et *engage* le Gouvernement centrafricain à poursuivre le désarmement et la démobilisation des ex-combattants, notamment des membres de l'UFDR et de la CPJP;

8. *Se réjouit* de la finalisation, le 8 juillet 2011, de la stratégie nationale de réintégration des ex-combattants élaborée avec le soutien du BINUCA, et *prie instamment* le Gouvernement centrafricain de redoubler d'efforts pour s'approprier et mettre pleinement en œuvre la stratégie à l'échelle nationale, dans le cadre général de la réforme du secteur de la sécurité, d'arrêter un calendrier et de mettre au point des programmes spécifiques de réintégration afin de pouvoir solliciter le concours de partenaires bilatéraux et multilatéraux;

9. *Souligne* l'importance que revêt la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine, *note avec préoccupation* l'absence de stratégie nationale crédible et viable en la matière et, à cet égard, *demande* au Gouvernement centrafricain de renouer véritablement le dialogue avec le BINUCA sur cette question, notamment en tenant compte de la feuille de route de la réforme du secteur de la sécurité élaborée par le Bureau en réponse à la demande d'aide à la relance de la réforme de ce secteur présentée par le Gouvernement;

10. *Se déclare préoccupé* par la sécurité en République centrafricaine, qui reste précaire, *se félicite* des efforts constants déployés à cet égard par la MICOPAX dans la quête d'une paix et d'une sécurité durables en République centrafricaine, et *invite* tous les pays de la sous-région et les organisations régionales et sous-régionales à envisager, si la République centrafricaine en fait la demande, de proroger le mandat de la MICOPAX et de prendre toute autre mesure qui s'imposerait pour améliorer la sécurité en République centrafricaine et dans la sous-région;

11. *Souligne* que c'est au Gouvernement centrafricain qu'il incombe au premier chef d'améliorer la sécurité et de protéger ses civils, dans le plein respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire, *insiste* sur l'importance de l'action des partenaires bilatéraux pour le renforcement des capacités des forces armées centrafricaines et *fait observer* que cette assistance doit contribuer à la réforme du secteur de la sécurité;

12. *Souligne* qu'il est nécessaire que le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine appliquent l'accord tripartite signé le 23 mai 2011 à Khartoum afin de renforcer la sécurité dans leurs zones frontalières communes en organisant des patrouilles conjointes, et qu'il importe que le Tchad, la République centrafricaine et le Cameroun poursuivent l'Initiative tripartite signée en décembre 2005, afin de renforcer la sécurité à leurs frontières;

13. *Se déclare vivement préoccupé* par les recrutements massifs et les achats d'armes par le FPR, qui menacent la paix et la sécurité en République centrafricaine et dans la région et violent les engagements pris par le FPR, dans le Communiqué final signé le 13 juin 2011 par son chef, Baba Laddé, et les Médiateurs nationaux du Tchad et de la République centrafricaine, de déposer les armes et d'entamer des pourparlers de paix, *condamne* les violations des droits de l'homme commises par le FPR et *engage* le Gouvernement centrafricain à rester en contact avec le Gouvernement tchadien pour parvenir à une solution;

14. *Condamne fermement* les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, notamment l'enrôlement et l'emploi d'enfants, les meurtres, les mutilations, les viols et autres violences sexuelles et les enlèvements perpétrés par des groupes armés, en particulier l'ARS, qui menacent la population ainsi que la paix et la stabilité en République centrafricaine et dans la sous-région, et *demande* au BINUCA de lui faire rapport sur les violations des droits de l'homme commises par des groupes armés, notamment celles qui sont perpétrées contre des enfants ou des femmes;

15. *Salue* les efforts faits par le Gouvernement centrafricain pour combattre l'ARS sur son territoire, *se réjouit* de l'Initiative de coopération régionale lancée par l'Union africaine pour éliminer l'ARS et de la nomination d'un Envoyé spécial de l'Union africaine pour coordonner cette activité, et *félicite* les États de la région de leur coopération et de leurs efforts accrus pour faire face à cette menace;

16. *Accueille avec satisfaction* la désignation par le BINUCA d'un coordonnateur chargé des activités relatives à l'ARS et la création d'un groupe de travail qui comprend les parties nationales et internationales concernées, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la France et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et *engage* le BINUCA à accroître les échanges d'informations sur l'ARS, notamment avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Envoyé spécial de l'Union africaine sur l'ARS qui vient d'être nommé, et à aider le Gouvernement centrafricain à mettre au point une stratégie et à soutenir les activités visant à encourager les défections au sein de l'ARS, à désarmer et démobiliser ceux qui ont fui l'ARS ou qui ont fait défection, ainsi qu'à contribuer à leur réinstallation ou rapatriement vers leur pays d'origine, dans les limites des ressources disponibles;

17. *Exhorte* toutes les parties concernées à faire en sorte que les secours humanitaires puissent parvenir sans entrave à toutes les populations qui en ont besoin;

18. *Prend acte avec satisfaction* de la récente signature par l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et la CPJP de plans d'action visant à faire cesser l'enrôlement et l'emploi d'enfants, *exhorte* toutes les autres parties qui ont été inscrites sur les listes du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés à faire de même dans les plus brefs délais, *salue* l'action que mène la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés en République centrafricaine et *engage* les parties à continuer de collaborer avec elle dans ce domaine, *demande* à la communauté internationale de soutenir les efforts faits pour réintégrer les enfants, et *exhorte* le Gouvernement centrafricain à continuer de renforcer la protection des enfants, y compris en donnant application à la législation en la matière et à l'occasion d'opérations militaires;

19. *S'inquiète* de la persistance de la violence sexuelle et sexiste et *engage* le BINUCA à continuer d'œuvrer aux côtés du Gouvernement centrafricain et des autres parties concernées, y compris la Représentante spéciale du Secrétaire générale, à y mettre un terme;

20. *Prie instamment* le Gouvernement centrafricain d'enquêter sur les informations faisant état de violations des droits de l'homme dans le pays, de veiller à voir traduire en justice les auteurs présumés de ces violations, et de prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations;

21. *Engage* le Gouvernement centrafricain à davantage dialoguer avec les institutions de Bretton Woods, en particulier avec le Fonds monétaire international, leur assistance étant essentielle à la relance de l'économie et au développement du pays;

22. *Engage* le Gouvernement centrafricain, la Commission de consolidation de la paix et ses partenaires nationaux et internationaux à honorer leurs engagements découlant du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, *prie* la Commission de consolidation de la paix, avec l'appui du BINUCA, de continuer d'aider le Gouvernement à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables en République centrafricaine, notamment en entreprenant d'aller de l'avant dans la consécration de l'état de droit, et en prenant pleinement en compte les objectifs de consolidation de la paix à l'occasion des futurs processus de planification stratégique, et *prie* la Commission de consolidation de la paix de conseiller le Conseil de sécurité sur ces questions;

23. *Félicite* le Gouvernement centrafricain d'avoir lancé son deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP II) et *l'invite* à hiérarchiser ses objectifs, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de base et aux soins de santé, la sécurité alimentaire, les infrastructures et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, à lutter contre la corruption et à améliorer la transparence des finances publiques;

24. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.